

## Communiqué du CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Monsieur **Abdelaziz HAMMAMI** en tant que nouveau directeur général de la société d'intermédiation en bourse « Amen Invest ».